



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6070381

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/06/2026 9H32 C:000169 I:16847
V/REF : INT7159254
V/Email reçu le Mardi 09/06/2026 a 9H32

SDC "MILLESIME"
S/C LAMY SETE
83 GRAND RUE MARIO ROUSTAN
CS 62807
34207 SETE CEDEX

IMMEUBLE : MILLESIME
1 RUE DU CORINTHE
34340 MARSEILLAN

Montpellier, le 28 Juillet 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : 1 RUE DU CORINTHE-LE MILLESIME-MME FRUHAUF 06 25167212
COORDONNÉES DU LOCATAIRE DU 2207 : MR MICHEL HUGUET - 06 15385506
COORDONNÉES DU LOCATAIRE DU 2107 : MME BAUDINO SYLVIE ET MME ISSARTEL
FRANÇOISE : 06 30972260

MOTIF : SUITE A DES INFILTRATIONS EN SOUS FACE DE LA TERRASSE DE L'APPT 2207
AU DROIT DE LA DESCENTE EP. IL FAUDRAIT VÉRIFIER LA VACUITÉ DE
L'ÉVACUATION DES EP DES TERRASSES.

Donneur d'ordre : Mme M.E. FRUHAUF

NATURE DE L'INTERVENTION :

Inspection télévisée de canalisation

LE 07/07/2026 A 12H30
A PARTIR DU LOGEMENT 2207 MR MICHEL HUGUET

REPÉRAGE ET MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL ET D'UN TECHNICIEN
SPÉCIALISÉ ÉQUIPÉ D'UNE UNITÉ CAMÉRA
PASSAGE DE LA CAMÉRA A PARTIR DE LA COLONNE EP SITUÉE AU 2EME ÉTAGE
UN COMPTE RENDU DÉTAILLÉ VOUS SERA TRANSMIS PAR MAIL SÉPARÉ
NETTOYAGE ET REPLI

OBSERVATIONS : FJ LCOMPTER Email envoyé le 13/07/26 a 13H12 Mme M.E. FRUHAUF

SUITE A NOTRE INTERVENTION DU 07/07/2026, NOUS VOUS PRÉCONISONS DE FAIRE
VÉRIFIER L'ÉTANCHÉITÉ DE LA TERRASSE DU LOGEMENT 2107 PAR UN ÉTANCHEUR.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Forfait Passage caméra <=2h00	50	306,00	306,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6070381

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	306,00
T.V.A. a 10,00%	30,60
TOTAL T.T.C.En EURO	336,60

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Lamy Sète
83 GRAND RUE MARIO ROUSTAN CS 62807
34207 SETE CEDEX
Téléphone 04.67.46.11.21 - Justificatif 04.67.74.44.24
Société LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099
RCS Paris 487530099-Carte pro T G S PT CPI
75012015000001224
délivrée par la CCI Paris Île de France - Garanties
financières CEGC, 59 av Pierre Mendès France 75013 PARIS

Votre interlocuteur

Mme FRUHAUF marie-eve
Téléphone 06.25.16.72.12 - Justificatif
Email : MEFRUHAUF@lamy-immobilier.fr

Adresse principale de l'ensemble immobilier

MILLESIME
RESIDENCE MILLESIME
1 RUE DU CORINTHE
34340 MARSEILLAN

Nos références :

INT7159254/MS223451/IM304599/FU 501052

DEMANDE D'INTERVENTION

INT7159254

à joindre à la facture

SETE , le 09/06/2026
SERVIMO MEDITERRANEE
RUE ALBERTO SANTOS DUMONT 22
34430 ST JEAN DE VEDAS

Facture à établir à l'ordre suivant

Immeuble neuf MILLESIME
C/P Lamy Sète
83 GRAND RUE MARIO ROUSTAN CS 62807 34207 SETE CEDEX

Taux de TVA applicable : 10.00%

Envoi de la présente : Email mediterranee@servimo.fr (nombre de pages : 3) - Téléphone 04.67.82.56.72

Nature de l'intervention demandée	Lieu de l'intervention
En notre qualité de Syndic de la résidence référencée, nous vous demandons de bien vouloir effectuer les diligences suivantes : Objet : INFILTRATIONS EN SOUS FACE DE LA TERRASSE APPART 2207 Descriptif : Merci d'intervenir à la résidence LE MILLESIME - MARSEILLAN suite à des infiltrations en sous face de la terrasse de l'appartement 2207 au droit de la descente EP. Il faudrait vérifier la vacuité de l'évacuation des EP des terrasses. Digicodes : -	Bâtiment : Escalier : Adresse : RESIDENCE MILLESIME 1 RUE DU CORINTHE 34340 MARSEILLAN Appartement : Étage : Occupant(e) :
Avertissements : toute facture non accompagnée du présent ordre de service et/ou non conforme aux prescriptions mentionnées sera retournée. Toute intervention de sous-traitance est interdite, sauf accord express du maître d'ouvrage ou de son mandataire formalisé conformément aux dispositions de la loi du 31 décembre 1975. Délais de règlement : Sous 30 jours	Contact sur place : Tél. : Horaires :

Mme FRUHAUF marie-eve